

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE

D'OLORON-SAINTE-MARIE – PYRENEES-ATLANTIQUES

❧❧❧

SÉANCE DU 18 AVRIL 2014

❧❧❧

Présents :

M. Hervé LUCBEREILH, Maire, Président,
M. Daniel LACRAMPE, M. Gérard ROSENTHAL, Mme Maylis DEL PIANTA, Mme Dominique FOIX, M. Pierre SERENA, M. Jean-Jacques DALL'ACQUA, Mme Denise MICHAUT, M. Clément SERVAT, Adjoint,
Mme Henriette BONNET, Mme Maïté POTIN, M. Didier CASTERES, Mme Araceli ETCHENIQUE, M. André LABARTHE, Mme Valérie SARTOLOU, M. Michel ADAM, Mme Leïla LE MOIGNIC-GOUSSIES, M. Jacques NAYA, Mme Patricia PROHASKA, M. André VIGNOT, Mme Carine NAVARRO, M. David CORBIN, Mme Ing-On TORCAL, M. Francis MARQUES, M. Bernard UTHURRY, Mme Marie-Lyse GASTON, M. Jean-Etienne GAILLAT, Mme Aurélie GIRAUDON, M. Robert BAREILLE, Mme Anne BARBET, M. Jean-Pierre ARANJO, Mme Véronique PEBEYRE.

Délégations de vote :

Mme Rosine CARDON donne pouvoir à Mme Maylis DEL PIANTA.

❧❧❧

7 - ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION

CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX

Monsieur le Maire expose que la Commission Consultative des Services Publics Locaux, prévue par l'article L. 1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales pour associer les citoyens et les usagers à la surveillance des services publics locaux, est obligatoire pour les communes de 10 000 habitants et plus, les établissements publics de coopération intercommunale de plus de 50 000 habitants et les syndicats mixtes comprenant au moins une commune de plus de 10 000 habitants.

Elle est compétente pour l'ensemble des services publics locaux exploités en régie dotée de l'autonomie financière ou dans le cadre d'une convention de délégation de service public.

Présidée par le Maire, elle doit comprendre des membres du Conseil Municipal désignés dans le respect du principe de la représentation proportionnelle et des représentants d'associations locales nommés par l'assemblée délibérante.

.../...

La Commission examine notamment chaque année :

- le rapport des délégataires de service public ;
- les rapports sur le prix et la qualité du service public d'eau potable, sur les services d'assainissement et sur les services de collecte, d'évacuation ou de traitement des ordures ménagères ;
- le bilan d'activité des services exploités en régie dotée de l'autonomie financière ;
- le rapport annuel établi par le co-contractant d'un contrat de partenariat.

Elle est consultée pour avis par l'assemblée délibérante, notamment sur tout projet :

- de délégation de service public avant que l'assemblée se prononce ;
- de création de régie dotée de l'autonomie financière avant la décision de création de la régie ;
- de partenariat.

Avant le 1^{er} juillet de chaque année, la Commission Consultative des Services Publics Locaux présente à l'assemblée délibérante un état des travaux réalisés au cours de l'année précédente.

Où cet exposé, **LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,**

DESIGNE comme membres :

- le Maire, Président,
- M. DALL'ACQUA Jean-Jacques, M. ROSENTHAL Gérard, M. LACRAMPE Daniel, Mme CARDON Rosine, M. GAILLAT Jean-Etienne.

+ 3 représentants d'associations locales nommés par l'assemblée délibérante :

- M. Jean-Claude MATILLA, Emploi Service Qualité,
- M. Xavier THIRARD, HAD
- M. P.L. GIANNERINI, Trait d'Union.

Ainsi délibéré à OLORON-Ste-MARIE, ledit jour 18 avril 2014.
Suivent les signatures.-

LE MAIRE,

AFFICHE LE 02/ 05/ 2014

Hervé LUCBÉREILH